MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE Direction des Ressources Humaines

DECISION N°	1	6	4 /MEN	NET- FP/DRH/SDPA	1
du			12	FEV 2018	

Portant affectation d'Inspecteurs d'Education issus du Concours Professionnel au titre de l'année scolaire 2017-2018

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- **Vu** le décret n°93-607 du 2 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant Classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017, portant Attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°2017-150 du 1er mars 2017, portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu Le décret n°2017-474 du 19 juillet 2017, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-475 du 19 juillet 2017, portant Nomination de Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu Les nécessités de service ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: Les Inspecteurs d'Education issus du Concours Professionnel dont les noms suivent, mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés conformément au tableau ci-après :

N°	N° matricule	Nom et Prénoms	Sexe	DRENET-FP	Etablissement D'Affectation
1	316217X	KONANDRI NARCISSE	М	DABOU	COLLEGE BESSIO DE LAMBERT DABOU
2	148388K	KOUASSI AMANI	М	BOUNDIALI	LYCEE MODERNE BOUNDIALI
3	269207X	KRASSI LYDIE PATRICIA-BINI	F	BONGOUANOU	LYCEE MODERNE D'ARRAH
4	346514X	MAFIANI NEE BLEOU ATTIKAYA DESIREE MARIE-FRANCOISE	F	ABIDJAN 2	LYCEE MUNICIPAL PORT-BOUET
5	306292A	OUATTARA HOGORO OLIVIER	M	KORHOGO	LYCEE DOMINIQUE OUATTARA DE KORHOGO
6	289254J	TIOTE AHMADOU	М	BOUNDIALI	LYCEE MODERNE TENGRELA
7	237062Y	YOUSSOUF FOFANA	М	FERKESSEDOUGOU	LYCEE MODERNE FERKESSEDOUGOU

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

DRH 1
DRH/SDPAA 1
DRENET-FP 36
Service d'Accueil 1
Intéressé 1

Mamadou BARRO

DIRECTEUR